

SÉANCE DU VENDREDI 6 MARS 2020

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, vendredi 6 mars 2020 à 20 h 00, sous la présidence du Maire, Paul LESELLIER.

Présents : Catherine BANCE - Hervé FRÉTIGNY - Édith TISSOT - André MOTTA - Jacqueline ACHER - Philippe DUPARC - Anne FOUTREL - Arnaud LEVACHER - Stéphane MERCIER - Elizabeth PUECH PAYS d'ALISSAC - Didier TALBOT

Excusés:

Christine GRESSER donne procuration à Anne FOUTREL
Wandrille LEFEBVRE donne procuration à Catherine BANCE
Nathalie LEROUSSEAU donne procuration à Paul LESELLIER

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et nomme Arnaud LEVACHER secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 – Adoption du procès-verbal de la réunion du 5 février 2020
- 2 – Informations sur les affaires sociales :
 - ✓ Tarif et encaissement des participations pour la sortie pour tous à Provins le 13 juin 2020 - délibération-
 - ✓ Tarif sortie à Chantilly pour le personnel communal - délibération-
 - ✓ Festival du conte -délibération-
 - ✓ Mission Locale de l'Agglomération : contribution -délibération-
 - ✓ Demandeurs d'emploi
- 3 – Informations sur les affaires scolaires
- 4 – Informations sur la vie associative :
 - ✓ Aide aux associations : Pissy-Culture – délibération-
Football Club du Nord-Ouest – délibération-
 - ✓ Feu d'artifice d'été : devis - délibération-
- 5 – Informations sur les travaux :
 - ✓ Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour les volets de l'école - délibération-
 - ✓ Devis pour l'entretien des espaces verts – délibération-
- 6 – Compte Administratif 2019 de la commune - délibération-
- 7 – Compte de Gestion 2019 du receveur municipal - délibération –
- 8 – Affectation du résultat - délibération-

9 – Compte Administratif 2019 du lotissement communal du Clos des Noisetiers - délibération-

10 – Compte de Gestion 2019 du receveur municipal pour le lotissement communal du clos des Noisetiers - délibération-

11 – Communauté de Communes Inter Caux Vexin :

- ✓ Compte-rendu du Conseil Communautaire du 4 février 2020

12 – Création d'un poste de rédacteur à compter du 7 mars 2020 et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe - délibération-

13 – Questions et informations diverses

1) Adoption du procès-verbal de la réunion du 5 février 2020 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 5 février 2020 qui a été adressé à chaque élu.

Il est adopté à l'unanimité.

2) Information sur les affaires sociales :

Catherine BANCE prend la parole :

- ✓ Repas de printemps du 29 mars 2020 : les pépinières DUPUIS prêtent des plantes que les agents communaux iront chercher le samedi matin.
- ✓ Sortie à Chantilly le 16 mai 2020 : la commune participe à hauteur de 15 € pour les Pissy-Pôvillais; Catherine BANCE demande si la commune souhaite également participer à hauteur de 15 € pour le personnel communal.
Accord unanime du conseil municipal. (*délibération n°22*)
- ✓ Festival du conte de Fresquiennes : Catherine BANCE précise que l'école maternelle a la possibilité de s'inscrire comme chaque année au festival du conte.
Accord unanime du conseil municipal sous réserve que le tarif reste proche de celui des années précédentes. (*délibération n°23*)
- ✓ Sortie à Provins le 13 juin 2020 : la sortie de l'an dernier avait été annulée, il est proposé de reconduire les tarifs suivants : 15 € par adulte et 5 € pour les 0 à 12 ans. Accord unanime du conseil municipal. (*délibération n°24*)
- ✓ La mission locale de l'agglomération rouennaise sollicite la commune pour le versement d'une cotisation de 1,28 € par habitant pour l'exercice 2020 soit 1 642.24 € pour 1 283 habitants.
Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande de cotisation. (*délibération n°25*)
- ✓ Le Département de Seine-Maritime sollicite la commune pour le versement d'une cotisation de 0.23 € par habitant pour le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande de cotisation.
(délibération n°26)

- ✓ le nombre de demandeurs d'emploi au 15 février 2020 : 47
25 hommes 22 femmes 35 indemnisés

3) Information sur les affaires scolaires :

Edith TISSOT prend la parole :

- ✓ le conseil d'école aura lieu le 10 mars 2020.
- ✓ pendant les vacances de février la peinture de la classe des CE1 a été faite et le matériel informatique installé à l'école. Des ordinateurs défectueux ont été repris.
- ✓ 13 mars : diffusion du film de la classe de neige dans la salle de motricité.
- ✓ 10 avril : vente des pizzas de l'école initialement prévue le 6 mars 2020 et reportée suite aux problèmes de coronavirus.
- ✓ réponse du questionnaire distribué aux parents d'élèves relatif à la restauration scolaire :
 - 52 % souhaitent garder 5 composants avec la qualité actuelle
 - 29 % souhaitent 4 composants avec un produit surclassé
 - 19 % souhaitent 4 composants avec la qualité actuelle
 - 84 % souhaitent une inscription libre et une facturation à chaque vacances
 - 16 % souhaitent une inscription fixe et une facturation à chaque trimestre.

Edith TISSOT suggère de réunir la commission affaires scolaires afin notamment d'évoquer les tarifs, le règlement et l'organisation de la cantine.

- ✓ Rappel : le nettoyage des chaises des salles communales aura lieu le 25 mars.
- ✓ Plusieurs demandes de dérogations scolaires pour que des élèves de l'extérieur viennent à l'école de Pissy-Pôville, et une demande d'un pissy-pôvillais pour être scolarisé à Montville. Un avis défavorable est en général donné afin de ne pas créer de précédent. *(délibération n°27)*

4) Information sur la vie associative :

Hervé FRÉTIGNY prend la parole :

- ✓ Aide aux associations : la commission vie associative s'est réunie, il a été décidé de mettre en place des critères d'attribution pour chaque demande d'aide. Ceux-ci restent à définir. La commission a validé les demandes de Pissy-Culture de 4 500 € et du Football Club Nord Ouest (FCNO) de 1 000 €.

- PISSY-CULTURE :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote : 13 voix pour le versement d'une aide de 4 500 €, 1 abstention (Anne FOUTREL), 1 voix contre le montant de 4 500 € (Philippe DUPARC). Monsieur DUPARC propose 3 000 € comme l'an dernier du fait que l'entrée des concerts est de 9 € alors que celle du festival est de 6 €.

(délibération n°28)

- FCNO :

Accord unanime du conseil municipal pour le versement d'une aide de 1 000 €.

- ✓ Feu d'artifice : un devis de 1 600 € TTC a été reçu pour le traditionnel feu d'artifice. Sous réserve de trouver un emplacement à proximité du festival de musique, le conseil municipal propose de tirer le feu d'artifice lors de la clôture du festival de juin.

(délibération n°29)

5) Information sur les travaux:

André MOTTA prend la parole :

- ✓ A l'école un tableau blanc qui vient d'être installé est défectueux.
- ✓ L'alarme à la salle Jean-Claude FRÉTIGNY a été changée par la société ACTIVA.
- ✓ La société DELAHAYE a abattu les arbres comme prévu lors de l'acceptation du devis. Il en reste 3 près du parcours de santé, les conditions climatiques très pluvieuses ne permettant pas aux engins d'accéder sur le site. Un agent communal est en arrêt jusqu'au 15 mars 2020 suite à un accident de travail lors de l'élagage.
- ✓ L'entreprise DR a bouché un trou sur la voirie au niveau du parvis des senteurs.
- ✓ Le coût global des travaux dans les deux classes de l'école est de 922.50 € HT.

Paul LESELLIER demande l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour les volets à l'école : devis de l'entreprise SPEB de 15 777.68 € HT.

(délibération n°30)

- ✓ Entretien des espaces verts du Vivier et du Clos des Noisetiers :
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un devis de BJS service pour l'entretien du Clos des Noisetiers et du lotissement du Vivier qui se décompose comme ci-dessous :

- Noisetiers : 13 tontes par an : 1560 € HT
2 tontes de haies : 500 € HT
4 tontes du bassin de rétention : 800 € HT

- Vivier : 13 tontes pelouses et bassins : 2 970 € HT

5 830 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité de reconduire le contrat pour l'année 2020. (*délibération n°31*)

6) Compte Administratif 2019 de la commune

Paul LESELLIER présente le Compte Administratif de la commune. Il en ressort après examen des réalisations de l'exercice :

		DEPENSES	RECETTES	TOTAL
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	942 091.29	1 084 526.75	142 435.46
	Section d'investissement	282 524.43	332 558.89	50 034.46

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		483 592.78	483 592.78
	Report en section d'investissement (001)		260 828.86	260 828.86
	TOTAL (réalisations + reports)	1 224 615.72	2 161 507.28	936 891.56

RESTES A REALISER N +1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	200 824.75	48 855.96	- 151 968.79

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	942 091.29	1 568 119.53	626 028.24
	Section d'investissement	483 349.18	642 243.71	158 894.53
		1 425 440.47	2 210 363.24	784 922.77

Paul LESELLIER cède la présidence à Philippe DUPARC, doyen d'âge, avant de quitter la salle. Philippe DUPARC demande si des personnes ont des questions ou veulent des explications supplémentaires avant de passer au vote. Aucune remarque n'est évoquée. Le conseil adopte le Compte Administratif 2019 à l'unanimité des membres présents. (*délibération n°32*)

7) Examen du Compte de Gestion 2019 du receveur municipal pour la commune :

Après comparaison du compte administratif et du Compte de Gestion, ceux-ci sont en parfaite concordance. Le conseil municipal prend acte à l'unanimité du Compte de Gestion 2018 du receveur. (*délibération n°33*)

8) Affectation du résultat 2019 de la commune :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de reporter l'affectation du résultat au moment du vote du budget primitif pour prendre en compte les besoins réels.
(*délibération n°34*)

9) Compte administratif 2019 du Lotissement communal

Le conseil municipal examine le compte administratif 2019 du lotissement communal « Le Clos des Noisetiers » qui s'établit ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	2 760.00	1 786.81
	Section d'investissement		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		497 508.65
	Report en section d'investissement (001)		
	TOTAL (réalisations + reports)	2 760.00	499 295.46

Hors de présence de Monsieur Paul LESELLIER, Maire, et sous la présidence de Monsieur Philippe DUPARC, doyen de l'assemblée, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le compte administratif 2019 du budget annexe du lotissement.
(*délibération n°35*)

10) Compte de Gestion 2019 du lotissement communal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Dominique VRAND, receveur municipal.

Ainsi présenté et constatant que celui-ci apparaît identique au compte administratif 2019, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2019.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte de gestion de l'exercice 2019 du budget lotissement « le Clos des Noisetiers » de la commune de PISSY-PÔVILLE. (*délibération n°36*)

11) Communauté de Communes Inter Caux Vexin :

✓ Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 4 février 2020
Aucune observation à formuler.

12) Création d'un poste de rédacteur à compter du 7 mars 2020 et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire précise qu'un agent administratif a obtenu le concours de rédacteur territorial. Aussi, il propose au conseil municipal la création d'un poste de rédacteur à compter du 7 mars 2020 et la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Accord unanime du conseil municipal.

(délibération n°37)

13) Questions et informations diverses :

- ✓ Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier du Député Christophe BOUILLON signé par plusieurs maires de communes voisines au sujet de la restructuration de la Poste et de la distribution du courrier.
- ✓ Le délai de recours de la société REDEIM sur la zone d'activités court jusqu'au 21 mars 2020.

Tour de table :

- ✓ André MOTTA : demande si les actes notariés ont été reçus pour la future piste cyclable. Monsieur le maire répond qu'il a relancé à plusieurs reprises le notaire.
- ✓ Stéphane MERCIER : plusieurs arbres du château situés près des immeubles sont tombés.
- ✓ Catherine BANCE : les personnes participant aux ateliers Vill'âge sont ravies.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22 h 15.

COMMUNE DE PISSY-PÔVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2020

FEUILLET DE CLÔTURE

RAPPEL DES NUMÉROS D'ORDRE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES

22	Sortie à Chantilly : participation de la commune de 15 € pour le personnel communal
23	Festival du conte de Fresquiennes
24	Sortie à Provins : tarifs
25	Mission locale de l'agglomération rouennaise : demande de versement de cotisation
26	Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) : demande de versement de cotisation
27	Dérogation scolaire
28	Demande d'aide de PISSY-CULTURE
29	Demande d'aide du FCNO
30	Dossier DSIL pour les volets à l'école
31	Marché entretien espaces verts lotissements du Vivier et Clos des Noisetiers
32	Compte administratif 2019 de la commune
33	Compte de gestion 2019 de la commune
34	Affectation du résultat 2019 de la commune
35	Compte administratif 2019 du lotissement
36	Compte de gestion 2019 du lotissement
37	Création d'un poste de rédacteur à compter du 7 mars 2020 et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe